Et, monsieur le Président, effectivement il n'avait pas établi sur une base indépendante la gérance de ses avoirs.

[Traduction]

Il est évident que lorsque nous allons évaluer la pertinence de ces lignes directrices en matière de conflit d'intérêts, comme nous devrons le faire et bientôt, à mon avis, il va falloir examiner sérieusement la question du traitement des conjoints. Le chef de mon parti a signalé que les femmes sont en communauté de biens avec leurs maris, ou vice-versa s'il y a lieu, par suite des règlements régissant depuis quelques années les biens des époux en Ontario et dans d'autres provinces. Par conséquent, même si une personne a une entreprise ou une carrière qui est entièrement indépendante de celle de son conjoint ministre du gouvernement, la prospérité de cette personne profite indirectement au ministre en question. Il s'agit toutefois ici d'un conflit beaucoup plus direct. Le ministre a placé ses intérêts dans une fiducie sans droit de regard puis donné à sa femme tout pouvoir pour les gérer. Mme Stevens est allée voir le président de la Magna International et lui a dit: «Pouvez-vous me consentir un prêt? Nous sommes en difficulté». Elle est allée frapper aux portes de Bay Street, aux portes des sociétés qui faisaient régulièrement des affaires avec le ministère de son mari, lequel s'occupait de la procédure de déssaisissement, de la privatisation des sociétés d'État, de la mobilisation de fonds pour le gouvernement du Canada et d'autres affaires. Elle n'a pas blêmi à l'idée qu'on avait dit au ministre d'éviter ce qui, à mon avis, constitue des conflits d'intérêts très évidents en l'occurrence.

• (1610)

Je suis choqué de la réaction qu'a eue pendant le débat d'aujourd'hui le leader parlementaire du gouvernement et le vice-premier ministre lors de la période des questions. Notamment, le leader parlementaire du gouvernement n'aurait pas dû prononcer le discours de ce matin. Il a essayé de faire croire que toute l'affaire avait été inventée de toutes pièces par l'opposition, qu'il ne s'agissait que d'une question d'insinuations malveillantes, pour reprendre l'expression qu'il avait empruntée à Bouche-cousue, le vice-premier ministre. Il a prétendu qu'il ne s'agissait que de suppositions et que l'opposition n'avait pas porté d'accusation précise. Il a prétendu que le premier ministre a essayé de discuter des directives sur les conflits d'intérêts avec l'opposition et réitéré la fausse accusation portée par le vicepremier ministre, selon laquelle cette question n'a pas été réglée par les leaders parlementaires. Elle l'a été et la question des directives sur les conflits d'intérêts pour les députés a été renvoyée au comité permanent de la gestion et des services aux députés.

Nous ne parlions pas d'insinuations malveillantes, mais d'allégations faites dans des journaux sérieux après une recherche approfondie et s'appuyant sur des preuves écrites fournies par le bureau d'enregistrement du comté d'York. J'ai parlé personnellement à M. Frank Stronach, président directeur général de la Magna International, et je lui ai demandé de confirmer si M^{me} Stevens était venue lui demander un emprunt. Il a répondu par l'affirmative et m'a dit qu'il l'avait renvoyée à M.

Les subsides

Czapka. Il a corroboré l'histoire qui est parue dans le *Globe and Mail*, il y aura une semaine, mardi prochain.

Nous ne parlons pas d'insinuations malveillantes, mais de faits. Si le ministre avait estimé que ces faits étaient faux, il aurait pu entamer des poursuites judiciaires. Il ne l'a pas fait parce que ces faits sont vrais.

Le leader parlementaire du gouvernement a prétendu que nous parlions de la différence qui existe entre une opinion subjective et des normes de conduite objectives. Nous avons des normes de conduite objectives, mais il faut les interpréter subjectivement. C'est pourquoi on parle tant d'appliquer des normes de conduites les plus élevées possibles, de préserver l'intégrité et l'objectivité du gouvernement et de respecter les principes sur lesquels reposent les lignes directrices sur les conflits d'intérêts énoncées par le gouvernement le 9 septembre dernier.

L'une des raisons pour lesquelles mon parti et moi croyons que cette affaire devrait être soumise, comme l'affaire Mackasey, au comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure, c'est parce qu'il s'agit d'une question de jugement politique. Je crains que le gouvernement ne manque d'objectivité quand il renverra la question à son enquêteur de l'extérieur. Je crains qu'il n'adopte un point de vue si étroit que l'enquêteur, quel qu'il soit, risque de passer outre aux principales questions relatives aux allégations soulevées à la Chambre.

Le leader parlementaire du gouvernement a prétendu que l'opposition n'a jamais prouvé que le ministre ne s'était pas conformé aux lignes directrices. Il s'agit entre autres, d'une question de jugement et d'accès à des documents qui, en vertu des règlements établis par le gouvernement, sont secrets.

Nous parlons d'un code d'éthique qui n'a pas été adopté par la Chambre des communes mais qui a été établi indépendemment par le gouvernement dans une lettre, une série de publications et un décret du cabinet et qui n'est l'oeuvre que d'un parti à la Chambre. J'affirme aussi que ce n'est pas à nous de prouver le bien-fondé de cette allégation. Le fardeau de la preuve, lorsque des accusations sérieuses sont portées, incombe au gouvernement et aux ministres accusés de conflits d'intérêts.

Le ministre aurait pu chercher à comparaître devant un comité pour se disculper et pour exposer les faits qui, selon lui, auraient permis de prouver qu'il n'avait pas enfreint les normes de conduite établies. Il a choisi de ne pas le faire et, au contraire, il a demandé la tenue d'une enquête sur les faits entourant ces allégations.

Dans la lettre, le premier ministre annonce une enquête impartiale sur les faits entourant ces accusations. Mon parti s'inquiète énormément du ton de cette lettre et du fait que le premier ministre propose une enquête dans le but de blanchir le ministre. Je regrette que le vice-premier ministre ne soit pas d'accord avec moi, mais je crois qu'il faut maintenant prouver le bien-fondé de ces allégations. On n'a pas encore prouvé si le ministre s'est conformé ou non aux lignes directrices sur les conflits d'intérêts.